



CONSEIL MUNICIPAL DE BOURRON-MARLOTTE

vendredi 30 octobre 2015 – 20h30 – salle du Conseil Municipal

PROCES VERBAL DE SEANCE

Ouverture de la séance.

Par Monsieur Jean-Pierre JOUBERT, maire, à 20h30.

Etat de présence.

Sont présents : Jean-Pierre JOUBERT, Victor VALENTE, Nathalie DUWEZ, Chantal PAYAN, Alain TORRES, Marie-Hélène CAMUS, Frédéric BASSOULET, Lionel BOUILLETTE, Christelle CERCEAU, Josette CREACH, Custodio DE FARIA CASTRO, Serge DEMIERE, Dorianne FRANJOU HERVILLARD, Marc GOUREE, Edith JANAILLERET, Jean-Paul MIROUX, Véronique MOURICHON, Béatrice PORTELETTE, Nicolas QUENU, Joëlle SOLLER.

Bernard GIRAUDET donne pouvoir à Jean-Paul MIROUX.

Sylvain LAVELLE donne pouvoir à Nicolas QUENU.

Anne-Isabelle ROUBAI-DELILLE donne pouvoir à Jean-Pierre JOUBERT.

Secrétaire de séance.

Frédéric BASSOULET

Adoption de l'ordre du jour.

Rajout d'une délibération 50/2015 portant sur la création et la dénomination de voirie.

VOTE : unanimité.

Adoption du procès verbal.

De la séance du 11 septembre 2015.

VOTE : unanimité.

Article 2122-22 du CGCT.

- DIVERS
 - Signature d'une convention avec la ville de CHARLIEU suite à la délibération pour l'exposition CHARNAY.
 - Signature d'une convention avec la ville de Fontainebleau portant sur l'accompagnement technique de l'agent d'urbanisme de Bourron-Marlotte.
 - Signature d'une convention avec le Centre de Gestion 77 portant sur la santé et la sécurité au travail pour l'année 2016.

- JURIDIQUE
 - Réception d'une requête en annulation d'un arrêté du Maire devant le Tribunal Administratif de Melun portant sur une déclaration préalable de travaux, et mandat donné au cabinet BROSSARD pour représenter la commune.
- DROIT DE PREEMPTION URBAIN
 - opérations ayant donné lieu à exercice du droit de préemption : 0.
 - opération n'ayant pas donné lieu à exercice du droit de préemption : 10 dont 03 commerces.

VŒU

PORTANT SUR LE NOUVEAU REGLEMENT D'ACCES AUX DECHETERIES DU SMITOM LOMBRIC

Dans sa séance du 30 octobre 2015, le Conseil municipal de Bourron-Marlotte manifeste son inquiétude suite aux nouvelles règles d'accès des usagers aux déchèteries du SMITOM.

En effet, l'instauration d'un plafond du nombre d'apports gratuits par les particuliers, ainsi que la mise en œuvre de tarifs très dissuasifs au-delà, risque de multiplier les dépôts sauvages, notamment en forêt de Fontainebleau et sur le territoire communal.

Ces agissements nuisibles seraient de nature à dégrader fortement l'environnement, et ne pourraient être pris en charge ni par l'ONF qui déploie déjà des moyens conséquents pour l'entretien des massifs, ni par la commune.

En conséquence, le Conseil municipal de Bourron-Marlotte, à l'unanimité :

- demande que le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) LOMBRIC revienne au précédent règlement sans limitation d'accès gratuits aux particuliers ;
- invite le SMITOM à mettre en place des campagnes de sensibilisation locales et adaptées pour inciter les concitoyens à traiter par eux-mêmes tout ou partie de leurs déchets verts (compost, broyage...) ;
- s'associe au courrier du Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau en date du 23 septembre 2015, ayant pour objet les conditions d'accès aux déchèteries.

VOTE : unanimité.

Lionel BOUILLETTE attire l'attention de l'assemblée sur les conséquences financières d'un retour complet au fonctionnement antérieur des déchèteries.

DELIBERATION 41/2015

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL / SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL TERRITORIAL

Il revient au Conseil municipal de créer et/ou de supprimer les emplois permanents de manière à faire coïncider le tableau des effectifs avec la réalité statutaire de chaque agent.

Le précédent Directeur Général des Services était attaché principal.

Son successeur, récemment recruté et qui prendra son poste le 18 janvier 2016, est attaché.

En conséquence, il convient de créer UN poste d'attaché territorial et de supprimer UN poste d'attaché principal territorial.

VOTE : unanimité.

DELIBERATION 42/2015

RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN BESOIN DE SERVICE LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

En raison de l'absence du Directeur Général des Services, certaines missions ont été réparties sur l'ensemble du personnel administratif.

Or, la collectivité va connaître un accroissement d'activité conséquent d'ici à la fin de l'année : mise en place de la nouvelle formule d'évaluation professionnelle en décembre, préparation budgétaire en décembre de manière à faire coïncider le calendrier budgétaire avec l'année civile, élections régionales en décembre...

En conséquence, il serait nécessaire de recruter un agent contractuel pour 28 heures par semaine, à compter du 1^{er} novembre pour une durée de 2 mois, sur la base de rémunération du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

VOTE : unanimité.

Doriane FRANJOU demande si le recrutement a déjà été effectué.

Monsieur le Maire lui répond qu'il interviendra le 2 ou le 3 novembre, le temps de la publication officielle de la délibération.

DELIBERATION 43/2015

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE / CREATION DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS

Actuellement, le régime indemnitaire de catégorie A (filière administrative) est assis sur plusieurs primes distinctes.

Chacune de ces indemnités a des plafonds propres et des modalités d'application différentes, notamment en ce qui concerne les critères variables d'appréciation.

La Prime de Fonctions et de Résultats (PFR), déjà en vigueur dans l'administration d'Etat, a vocation à se substituer à l'ensemble de ces régimes indemnitaires pour rendre plus lisible son attribution.

La PFR comprend deux parts cumulables et modulables indépendamment l'une de l'autre :

- Une part fonctionnelle, pour tenir compte des responsabilités assumées, du niveau d'expertise et de la capacité de sujétion liée aux fonctions exercées ;
- Une part individuelle, pour tenir compte de la performance et de la manière de servir de l'agent.

Cette indemnité est exclusive par principe de tout autre régime indemnitaire de même nature, et prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

VOTE : unanimité.

DELIBERATION 44/2015

PRIME ANNUELLE AU PERSONNEL COMMUNAL / MODIFICATION DU CALENDRIER D'ATTRIBUTION

Chaque année, le personnel communal bénéficie d'une prime correspondant à 100% du traitement brut de base constaté au 1^{er} décembre.

Elle était jusqu'à présent versée début janvier.

Compte-tenu du calendrier, il serait judicieux d'effectuer le versement de cette prime sur le salaire de novembre, versé début décembre, de manière à offrir la possibilité aux agents de l'utiliser pour la période des fêtes de fin d'année.

VOTE : unanimité.

DELIBERATION 45/2015

CREATION D'UNE INDEMNITE SPECIFIQUE « ELECTIONS »

La tenue des bureaux de vote, le dimanche, nécessite la présence d'agents administratifs qui effectuent alors des heures supplémentaires.

Par souci d'équité face à une mission unique, il est proposé d'harmoniser le montant d'une heure supplémentaire de dimanche spécifique « élections ».

La base de référence pourrait être le taux d'heures supplémentaires de dimanche d'un rédacteur au 11^{ème} échelon et de l'appliquer à tous les grades administratifs de la catégorie C et au grade de rédacteur de la catégorie B qui interviennent dans le processus de tenue des bureaux de vote les dimanches d'élections.

En parallèle, il est proposé que l'agent coordinateur des élections soit rémunéré sur la base des heures supplémentaires de dimanche d'un rédacteur principal au 9^{ème} échelon.

Cette décision s'appliquera dès les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

VOTE : unanimité.

DELIBERATION 46/2015

ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le Comité National d'Action Sociale, association à but non lucratif créé le 28 juillet 1967, est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et leurs familles.

A cet effet, il offre à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations, tant dans le domaine social que des loisirs.

L'adhésion annuelle représente 0,86% de la masse salariale de l'année N-1 et représente, pour la commune de Bourron-Marlotte, une cotisation de 6.728 euros (estimation) qui pourrait prendre effet au 1^{er} janvier 2016.

Au-delà de l'adhésion, le Conseil municipal doit désigner :

- Le délégué des élus, chargé d'informer l'assemblée territoriale des actions et bilans – Jean-Pierre JOUBERT ;
- Le délégué des agents, choisi parmi la liste des bénéficiaires, chargé d'informer ses collègues des offres et évolutions du CNAS – Joëlle KERHERVE ;
- Le correspondant, interface opérationnel entre les agents et le CNAS – Joëlle KERHERVE.

VOTE : unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de doublon avec d'éventuelles aides sociales exceptionnelles versées par la commune aux agents.

DELIBERATION 47/2015

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – GRDF

La redevance d'occupation du domaine public (RODP) est une taxe annuelle versée par un concessionnaire aux collectivités territoriales pour mise à disposition d'une partie du domaine public.

Pour GRDF, la redevance est fixée proportionnellement à la longueur des canalisations situées sous la voie communale.

Pour l'année 2015 = [(0,035 euros x 12.451 ml) + 100 euros] x 1,16

Soit 621,51 euros.

VOTE : unanimité.

DELIBERATION 48/2015

DECISION MODIFICATIVE N°3

L'acquisition d'un logiciel pour le service « urbanisme » (le même que la ville de Fontainebleau), non prévu lors de la préparation du Budget Primitif, est devenue une nécessité pour rendre la meilleure information aux usagers.

Cet investissement doit apparaître à l'article 2051-1007 (concessions et droits similaires) pour un montant de 3.500 euros, compensé à l'article 2315-1005 (installations techniques), non totalement consommé.

Par ailleurs, la commune doit payer 780 euros de Taxe d'Aménagement suite à l'agrandissement du Coccimarket dont elle est propriétaire (bien privé).

Mais elle encaissera ces 780 euros en qualité de collectivité publique perceptrice de la Taxe d'Aménagement.

VOTE : unanimité.

DELIBERATION 49/2015

CLASSEMENT DU DESSIN « l'espérance et la douleur » d'Armand Point AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

La commission départementale des objets mobiliers, chargée d'examiner les propositions de protection d'objets au titre des monuments historiques, s'est réunie le 2 juin 2015.

Elle a émis un vœu de classement pour le dessin « l'espérance et la douleur » d'Armand POINT, propriété de la commune, et conservé dans la salle du conseil.

VOTE : unanimité.

Nicolas QUENU précise que ce classement permettra à la commune de bénéficier de subventions conséquentes pour la restauration de cette œuvre.

DELIBERATION 50/2015

CREATION ET DENOMINATION DE VOIRIE

Le chemin de la Grande Vallée possède déjà sa plaque de rue mais n'a jamais été créée au cadastre.

Par ailleurs, le chemin des Taillis de la Vallée connaît actuellement une double numérotation, entraînant des confusions dans l'identification des propriétés.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à :

- dénommer formellement le « chemin de la Grande Vallée » ;
- créer la « rue des Taillis de la Vallée » qui se situera entre la rue Pasteur et l'allée de la Forêt, le chemin des Taillis de la Vallée quant à lui perdure entre la rue des Mathurins et la rue Pasteur.

VOTE : unanimité.

Marie-Hélène CAMUS se demande s'il n'aurait pas fallu mieux différencier ces deux voiries pour éviter toute confusion.

Lionel BOUILLETTE lui répond que cela ne concerne que très peu de numéros, et que c'est surtout pour les secours d'urgence.

RAPPORT ANNUEL 2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

Monsieur le Maire fait état du contenu du document que chaque élu a eu à sa disposition, document qui présente le territoire intercommunal, ainsi que ses compétences : économie et tourisme, habitat, environnement, et sports.

Il précise également que ce rapport représente une belle carte de visite pour le pays de Fontainebleau, en ces temps de débat sur l'élargissement territorial.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport annuel.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Délégation de Service Public – contrat d'eau et d'assainissement avec la SAUR.
A compter du 1^{er} novembre 2015, les communes de Bourron-Marlotte, Samois et Recloses, confient à la SAUR la gestion de l'eau et de l'assainissement, et ce jusqu'au 31 décembre 2021.
Ainsi, le tarif de l'eau pour les usagers restera constant sur toute la période, la qualité de service sera accrue, par une vraie prévention des risques.
Les usagers ont reçu un courrier explicatif proposant notamment la mensualisation des factures.
- Réforme territoriale – loi NOTRe.
La loi oblige dorénavant que les regroupements intercommunaux comptent au minimum 15.000 habitants.
Le 13 octobre dernier, le Préfet a présenté son schéma d'organisation territoriale en mettant l'accent sur trois pôles : Meaux, Melun et Fontainebleau.
En conséquence, 4 communautés de communes pourraient rejoindre le pays de Fontainebleau, qui passerait ainsi de 32.000 à 75.000 habitants.

La mise en place du nouveau Schéma Départemental répond à un calendrier serré.
Les communes doivent avoir émis un avis avant le 17 décembre.
En conséquence, le Conseil municipal de Bourron-Marlotte travaillera de la manière suivante :
 - 20 novembre : réunion plénière pour analyse des avantages et des inconvénients d'un tel regroupement ;
 - 03 décembre : réunion de synthèse et rédaction de l'avis ;
 - 11 décembre : décision en Conseil municipal.
En parallèle, un programme de communication aux habitants est en cours d'élaboration.
- Réfugiés – accueil d'une famille.
Une veuve irakienne et ses deux enfants de 23 et 26 ans viennent d'être accueillis à Bourron-Marlotte.
Ils sont accompagnés par une association qui s'est créée à cet effet - Cap Vallée du Loing - qui les aide dans les démarches administratives et l'apprentissage du Français.
- Activités municipales pour le mois d'octobre.
 - obtention du label « Village de Caractère » qui va permettre d'inscrire Bourron-Marlotte dans un réseau de promotion touristique départemental et régional ;
 - organisation réussie d'une Saint-Hubert en partenariat avec le Château de Bourron ;
 - très beau démarrage de l'exposition Armand CHARNAY.

INFORMATIONS DES COMMISSIONS

- Animations et sport – Victor VALENTE.
 - félicitations adressées à Apolline MAZUREK, récente championne de France de marche nordique.
- Scolaire – Nathalie DUWEZ.
 - participation de 120 enfants à la « boom » d'Halloween ;
 - élections du Conseil Municipal de la Jeunesse le 9 novembre prochain.
- Social et communication – Chantal PAYAN.
 - don de, la fondation Norbert et Thérèse Monier au CCAS d'une somme de 12.000 euros par an pendant 25 ans, affectée au maintien à domicile et à l'accompagnement des personnes âgées ;
 - création d'un partenariat avec la Mutuelle de Bagneaux ;

- distribution des colis des seniors dans le courant de la 1^{ère} semaine de décembre ;
 - réédition de l'agenda de Bourron-Marlotte, financé par les commerçants et artisans.
- Travaux et urbanisme – Alain TORRES.
- mise en place des illuminations de Noël du 5 décembre au 19 janvier (à l'issue des vœux du Maire) ;
 - lancement des travaux rue de Montesquiou pour l'assainissement des eaux pluviales vers l'étang Saint-Léger le 1^{er} décembre ;
 - derniers ajustements avant travaux pour le parking de Gaulle ;
 - étude de réalisation du trottoir rue de Montesquiou avant réalisation en janvier 2016.
- Bibliothèque- Serge DEMIERE.
- salon du Livre les 21 et 22 novembre, avec 19 participants mettant en valeur la littérature générale et celle pour la jeunesse.
En parallèle, plusieurs animations sont mises en place : lecture de contes et ateliers créatifs.
- Culture – Nicolas QUENU.
- conférence sur le peintre CICERI, samedi 31 octobre.
- Représentation civile et militaire – Marc GOUREE.
- 26 septembre : participation à l'inauguration de l'exposition « Ténèbres et Lumières » de la Grande Guerre ;
 - 01 octobre : participation à la journée départementale de solidarité du monde combattant ;
 - 06 octobre : participation à la cérémonie de départ du délégué militaire départemental ;
 - 30 octobre : participation à la réception à Fontainebleau en l'honneur de Rénelle LAMOTE, finaliste des mondiaux d'athlétisme de Pékin.

REMERCIEMENTS

- du Club de l'Amitié pour le versement de la subvention communale ;
- à la Fondation Norbert et Thérèse Monier pour le don exceptionnel au CCAS ;
- à Carole CHARVIN pour le don à la Bibliothèque.

Clôture de la séance

Par Monsieur Jean-Pierre JOUBERT, maire, à **22h00**.

Le Secrétaire de Séance,

Frédéric BASSOULET



Le Maire,

Jean-Pierre JOUBERT